

Image not found or type unknown



Demande à la commission d'indemnisation des victimes

Par **Aurelie1**, le **02/07/2016** à **20:31**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir quand pouvons nous monter un dossier à la Commission d'indemnisation des victimes ? (pour ma part pour escroquerie)

Faut t'il obligatoirement attendre le retour et la décision du tribunal de grande instance ou peut t'on faire une demande en parallèle ?

Sachant qu'un retour du tribunal peut être long et je ne voudrais pas dépasser les délais pour que ma demande puisse être traitée.

Merci pour vos réponses

[smile3]